

FICHE SYNDICALE PROMOTION 2010	CGT Educ'action 59-62	ENREGISTREMENT
		date :
		page :
		numéro :

SITUATION ADMINISTRATIVE ACTUELLE

NOM :	PRÉNOM :
LYCÉE/LP/COLLÈGE/SES/EREA :	
CODE POSTAL :	LOCALITÉ :
ADRESSE PERSONNELLE :	
CODE POSTAL :	LOCALITÉ :
TÉLÉPHONE PERSONNEL :	DATE DE NAISSANCE :
TITULAIRE : <input type="checkbox"/>	STAGIAIRE : <input type="checkbox"/>
	MAÎTRE(SSE) AUXILIAIRE : <input type="checkbox"/>
CORPS :	GRADE :
SPÉCIALITÉ :	
Numéro du timbre syndical FNI :	
Nom du secrétaire de la section CGT de l'établissement :	

PROMOTION

PARTIE À REMPLIR PAR L'INTÉRESSÉ(E)	PARTIE RÉSERVÉE A L'URSEN
DERNIÈRE PROMOTION OBTENUE LE :
au : échelon	au : échelon
Si c'est un premier reclassement dans le grade, précisez votre reliquat d'ancienneté : ans, mois, jours ans, mois, jours
au : échelon	au : échelon
NOTE PÉDAGOGIQUE : obtenue le :
NOTE ADMINISTRATIVE :
NOTE GLOBALE : au 31/08/09
JE SUIS PROMOUVABLE AU : ÉCHELON	TU OBTIENS UNE PROMOTION
AU GRAND CHOIX LE :	AU ÉCHELON :
AU CHOIX LE :	AU GRAND CHOIX LE :
à l'ancienneté le :	AU CHOIX LE :
	à l'ancienneté :

Correspondance, explications de l'URSEN suite à la Commission Paritaire ou au Groupe de Travail Paritaire :

.....

.....

.....

.....

Cette proposition fait suite à la Commission Paritaire (titulaires), au Groupe Paritaire (MA)

du

 Bien syndicalement,
 Les Élus Paritaires Académiques de l'URSEN - CGT

PROMOTIONS : RYTHMES, CALENDRIERS, CRITÈRES

AVANCEMENT CLASSE NORMALE DES AGRÉGÉS, CERTIFIÉS, PLP, CPE, P EPS			
ÉCHELON	GRAND CHOIX	CHOIX	ANCIENNETÉ
1 à 2	-	-	3 mois
2 à 3	-	-	9 mois
3 à 4	-	-	1 an
4 à 5	2 ans	-	2 ans 6 mois
5 à 6	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 à 7	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 à 8	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 à 9	2 ans 6 mois	4 ans	4 ans 6 mois
9 à 10	3 ans	4 ans	5 ans
10 à 11	3 ans	4 ans 6 mois	5 ans 6 mois

AVANCEMENT CLASSE NORMALE DES PEGC ET DES AE			
ÉCHELON	GRAND CHOIX	CHOIX	ANCIENNETÉ
1 à 2	-	-	1 an
2 à 3	1 an	-	1 an 6 mois
3 à 4	1 an	-	1 an 6 mois
4 à 5	2 ans	-	2 ans 6 mois
5 à 6	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
6 à 7	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
7 à 8	2 ans 6 mois	3 ans	3 ans 6 mois
8 à 9	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans
9 à 10	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois
10 à 11	2 ans 6 mois	3 ans 6 mois	4 ans 6 mois

AVANCEMENT HORS CLASSE DES AGRÉGÉS		
ÉCHELON	CHOIX	ANCIENNETÉ
1 à 2	2 ans	2 ans 6 mois
2 à 3	2 ans	2 ans 6 mois
3 à 4	2 ans	2 ans 6 mois
4 à 5	2 ans	2 ans 6 mois
5 à 6	6 ans	7 ans

AVANCEMENT A UN SEUL RYTHME HORS CLASSE DES CERTIFIÉS, PLP, CPE, P EPS	
ÉCHELON	DURÉE ÉCHELON
1 à 2	2 ans 6 mois
2 à 3	2 ans 6 mois
3 à 4	2 ans 6 mois
4 à 5	2 ans 6 mois
5 à 6	3 ans
6 à 7	3 ans

AVANCEMENT HORS CLASSE DES PEGC	
ÉCHELON	DURÉE ÉCHELON
1 à 2	2 ans
2 à 3	3 ans
3 à 4	3 ans
4 à 5	3 ans
5 à 6	3 ans

AVANCEMENT DES MAÎTRES AUXILIAIRES		
ÉCHELON	CHOIX	ANCIENNETÉ
Du 1 au 4 par échelon Du 4 au 8 par échelon	2 ans 6 mois 3 ans	3 ans 4 ans

CLASSE EXCEPTIONNELLE DES PEGC	
ECHOLON	DUREE ECHOLON
1 à 2	3 ans
2 à 3	3 ans 6 mois
3 à 4	4 ans
4 à 5	4ans

TITULAIRES ET STAGIAIRES : COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES ACADÉMIQUES PRÉVUES LE :
14 janvier (DCIO) ; 19 janvier (P EPS) ; 22 janvier (CPE) ; 26 janvier (PLP) ; 26 janvier (certifié) ; 20 mai (PEGC)

NON TITULAIRES : COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

27 mai (contractuels enseignants) : notation, avancement ; congé formation professionnelle

Cette fiche est une fiche de défense individuelle à renseigner et à retourner à la CGT Educ'action 59-62, si vous êtes **promouvable**, ou si vous souhaitez savoir si vous l'êtes. Nous insistons sur l'importance de **prendre part à sa propre défense** en utilisant les fiches syndicales et à la **défense collective en diffusant et popularisant ces fiches**.

Sont promouvables les collègues qui bénéficient de l'ancienneté d'échelon nécessaire pour éventuellement en changer, dans la période concernée par les promotions : **DU 1^{er} SEPTEMBRE 2009 AU 31 AOUT 2010**.

Le barème est constitué de la **note administrative** de l'année scolaire précédente **2008-2009** plus la **note pédagogique** suite à inspection **avant le 30 juin 2009**. Les personnels ayant déposé une requête en révision de note administrative et qui ont obtenu une augmentation en CAPA, obtiennent la prise en compte de l'augmentation pour la CAPA des promotions. Les notes administrative et pédagogique sont consultables à tout moment sur i-prof. Les promouvables sont classés par ordre décroissant de barème (et d'âge à notation égale). Sont promus les premiers d'entre eux. Pour toutes les promotions de l'année : 30% seront au grand choix et 5/7 au petit choix. Pour les autres l'avancement d'échelon se fait automatiquement à l'ancienneté.

C'est dire que tout a son importance dans l'évolution de carrière des enseignants : le demi-point de plus de notation administrative (la cote d'amour) qu'un chef d'établissement attribue à un collègue et pas à l'autre, au même échelon ; la date d'une inspection (trop tôt ou trop tard pour avoir une incidence heureuse) ; les écarts discriminants dans la notation pédagogique, d'un professeur à l'autre dans la même discipline et le même établissement, d'une discipline à l'autre, d'un inspecteur à l'autre....

C'est dire aussi qu'à l'heure de l'individualisation des carrières des fonctionnaires, de leur évaluation au mérite, il est essentiel de reconstruire le lien social et les solidarités dans les établissements scolaires. Si nous voulons garder du sens à notre travail : appeler les inspecteurs à des échanges collectifs plutôt qu'individuels et **parler** les uns avec les autres ouvertement de ces secrets de polichinelle que sont les entretiens de notation, **agir ensemble** pour empêcher les injustices, **combattre les tentatives de mises en concurrence** des personnels. **Les sections syndicales ne sont-elles pas le mieux à même de le permettre ?**

Pour tous renseignements complémentaires, nous écrire ou nous contacter :

CGT Educ'action 59-62 Elus paritaires Bourse du Travail CGT rue Geoffroy St Hilaire 59042 LILLE CEDEX
Tél : 03 20 52 27 91 fax : 03 20 52 76 92 courriel : ursen.lille@wanadoo.fr